

N/Réf : DC/CMJ/SLe 2025-007
Votre interlocuteur : Service Urbanisme
Tél : 04.78.16.03.93 (le matin uniquement)

SYTRAL MOBILITES
A l'attention de Monsieur Bruno BERNARD
21, Boulevard Vivier Merle
CS 63815
69487 LYON CEDEX 03

Objet : Plan de mobilité des territoires lyonnais

Chaponost, le 24 janvier 2025

Monsieur le Président, *Cher Bruno,*

Par courrier en date du 22 novembre 2024, vous avez sollicité l'avis du Conseil Municipal de Chaponost concernant le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

Je vous informe que le Conseil Municipal s'est prononcé à ce sujet en séance du 22/01/2025 et vous prie de trouver ci-joint l'avis rendu.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Dig à toi,
Damien COMBET
Maire





Département du Rhône

Mairie de Chaponost

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 JANVIER 2025

L'An deux mille vingt-cinq le 22 JANVIER à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 16 JANVIER deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Madame Sandrine GENIN POUPPA, Monsieur Thomas SAUVAGE, Monsieur Frédéric GIORGIO (à partir du rapport 25/07) Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Monsieur Dominique CHARVOLIN (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Grégory NOWAK), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Monsieur Frédéric GIORGIO (a donné procuration à Madame Sandrine GENIN POUPPA jusqu'au rapport 25/06), Madame Céline SIBAI VEDRENE (a donné procuration à Madame Martine MORELLON).

Absents non représentés : Monsieur Didier DUPIED et Madame Anaïs VIDAL

Secrétaire de séance : Madame Sandrine GENIN est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 25 /11 - MOBILITES
Rapporteur : Grégory NOWAK

AVIS SUR LE PLAN MOBILITES ARRETE PAR SYTRAL MOBILITES

Publié le : 23 janvier 2025
Transmis en Préfecture le : 23 janvier 2025
Exécutoire le : 23 janvier 2025

Le maire,
Damien COMBET



Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, SYTRAL Mobilités est l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) d'un large territoire comprenant la Métropole de Lyon et 11 intercommunalités du Rhône, soit au total 262 communes d'une grande diversité.

Le 21 novembre 2024, le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le Plan de Mobilités des territoires lyonnais. Ce projet de plan a été transmis à la commune de Chaponost le 30 novembre 2024. Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, l'avis du conseil municipal de Chaponost est requis. A défaut d'un avis émis dans un délai de trois mois à compter de la réception du projet de Plan de Mobilités, il est réputé favorable.

Le plan de mobilités est un document de planification et de programmation en matière de mobilités avec lequel le PLU doit être compatible.

L'objectif du Plan de Mobilités de SYTRAL Mobilités est de fixer un cap en matière de politique de mobilité à l'horizon 2030 et 2040. Il vise à anticiper l'évolution des pratiques de mobilité selon les territoires et à planifier des solutions adaptées pour réduire le trafic automobile en développant des solutions alternatives et complémentaires à la voiture individuelle comme par exemple les transports collectifs, le covoiturage et les modes actifs.

Le Plan de mobilités vise notamment une baisse de la part des déplacements réalisés en voiture passant de 48% en 2015 à 23% en 2040, une augmentation des usages des transports collectifs (ferrés, urbains, interurbains) de 16 % des déplacements en 2015 à 23% en 2040, ainsi qu'une multiplication par 10 des usages du vélo sur la même période.

En réponse aux engagements de la France en matière de neutralité carbone, la mise en œuvre de l'ensemble des actions du Plan de mobilités vise d'ici 2040 à une réduction de 42% des émissions de gaz à effet de serre.

Le Plan de mobilités se fixe quatre ambitions clés :

- des mobilités comme leviers de bien-être et de santé, et non plus de nuisances, notamment en milieu urbain
- des mobilités pour toutes et tous et dans tous les territoires
- des mobilités adaptées aux temporalités et modes de vie
- des mobilités largement décarbonées

Pour les atteindre, le Plan mobilités prévoit d'agir sur quatre leviers :

- Réduire les distances à parcourir en lien avec l'organisation du territoire

- Poursuivre le développement des offres et des services de mobilité
- Redéfinir les usages nécessaires de la voiture, notamment en agissant sur l'espace public
- Accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité

Sur l'Ouest Lyonnais et le secteur qui concerne le territoire de Chaponost, le Plan mobilités prévoit notamment :

- de mettre en place une tarification unifiée et un support billettique identique pour tous les transports SYTRAL Mobilités
- de renforcer la fréquence, l'amplitude et la fiabilité du réseau de maillage en transports en commun
- de localiser et créer des pôles de rabattement de proximité autour des arrêts stratégiques de cars à haut niveau de service
- de mettre en œuvre avant 2030 une première étape du renforcement de l'offre TER avec notamment une fréquence au 1/4h aux heures de pointe sur l'axe Lyon St Paul/Brignais
- de créer des liaisons cyclables structurantes dont une le long de la RD 342 et une entre la gare de Chaponost et l'ouest
- d'étudier l'opportunité de voies réservées sur l'A 450
- d'élaborer un plan piéton par EPCI
- de développer des services de mobilité solidaire, notamment en pérennisant les services de transports à la demande solidaires organisés par les Autorités Organisatrices des Mobilités locales,
- de développer une communication pour tous et le conseil en mobilité

En matière de parts modales, l'objectif sur l'ouest lyonnais est d'atteindre :

- 52% en 2030 et 40% en 2040 pour la voiture (contre 66% en 2015)
- 30% en 2030 et 33% en 2040 pour la marche à pieds (contre 26% en 2015)
- 11% en 2030 et 15% en 2040 pour les transports en commun (contre 6% en 2015)
- 7% en 2030 et 10% en 2040 pour le vélo (contre 1% en 2015)

Le Plan mobilités prévoit en outre de fixer des normes de stationnement que les PLU devront respecter selon trois zones. La commune de Chaponost est toutefois peu concernée car elle ne dispose pas de zones d'habitat à moins de 500m de la gare.

De par les actions et les moyens alloués, le Plan de mobilités présente des objectifs ambitieux et intéressants.

En ce qui concerne plus particulièrement la commune de Chaponost, le renforcement de la ligne de tram-train Lyon St Paul / Brignais est une amélioration attendue, toutefois elle aura un impact sur la fluidité du trafic au niveau des passages à niveau en notamment de celui situé au niveau de la Route de la Gare. Aussi, le renforcement de l'offre ferroviaire devra impérativement s'accompagner d'un traitement de ce passage à niveau au risque de créer une congestion dans ce secteur de zones d'activités et de flux de trafic importants (RD 342).

Par ailleurs, la commune souhaiterait qu'une réflexion soit engagée en vue de permettre une liaison plus directe et rapide entre la gare de Chaponost et le métro B Hôpital Lyon Sud en passant par le centre de St Genis Laval.

Délibération :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan de mobilités sous réserve :
 - que des mesures de traitement du passage à niveau de la route de la Gare soient prises pour accompagner le renforcement de l'offre TER sur la ligne Lyon St Paul / Brignais, renforcement par ailleurs souhaité par la commune de Chaponost
 - qu'une réflexion soit engagée en vue de permettre une liaison plus directe et rapide entre la gare de Chaponost et le métro B Hôpital Lyon Sud en passant par le centre de St Genis Laval.

VOTANTS	27
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	27

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Sandrine GENIN



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Sandrine GENIN mentioned in the text next to it.